

MODE D'EMPLOI

Le Questionnaire de Santé “ QS-SPORT ” et son attestation, en vue de l'obtention ou du renouvellement¹ des licences sportives.

De récentes modifications du code du sport ont fixé les conditions d'obtention et de renouvellement des licences sportives, tout particulièrement concernant la surveillance médicale des licenciés sportifs, en différenciant les modalités selon que le licencié soit majeur ou mineur.

Il est désormais prévu que la présentation d'un certificat médical soit exigée **uniquement pour les majeurs** lors de toute 1^{ère} demande de licence, puis tous les 3 ans. Pour les renouvellements effectués dans cet intervalle, les licenciés majeurs devront remplir un questionnaire de santé et fournir à leur association une attestation.

Pour l'obtention et le renouvellement des licences sportives **des mineurs**, les représentants légaux devront remplir un questionnaire de santé spécifique et fournir à leur association l'attestation correspondante.

Les démarches à effectuer, pour les associations :

- Fournir aux adhérents des associations le questionnaire de santé et l'attestation à remplir, correspondant à l'âge de l'adhérent concerné ;
- Récupérer auprès des adhérents les attestations et les conserver ;
- S'il est mentionné « NON » dans l'attestation, la licence sportive est renouvelée sans condition ;
- S'il est mentionné « OUI » dans l'attestation, l'adhérent doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

Les démarches à effectuer, pour les adhérents :

- Remplir le questionnaire de santé correspondant à son âge, puis l'attestation correspondant ;
- Redonner à l'association l'attestation remplie et signée ;
- S'il est mentionné « NON » dans l'attestation, la licence sportive est renouvelée sans condition ;
- S'il est mentionné « OUI » dans l'attestation, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée est obligatoire, l'adhérent est invité à consulter un médecin en lui présentant le questionnaire de santé rempli.

¹ S'entend par renouvellement, la délivrance d'une nouvelle licence sportive sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération